

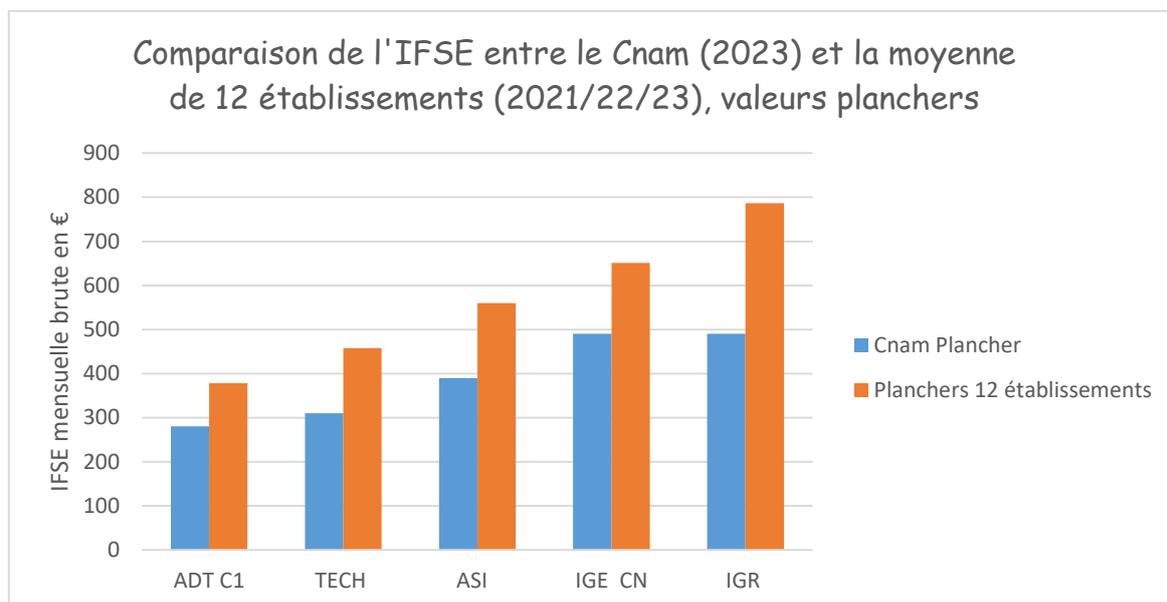


## Ouverture des négociations salariales au Cnam :

**Restons mobilisé·es !**

La direction du Cnam a annoncé l'ouverture des « négociations sur le niveau de rémunération des agents BIATSS » à partir du 9 février 2024.

Ces négociations s'ouvrent alors que le CNAM se démarque des autres établissements d'enseignement supérieur par la faiblesse de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui est l'indemnité principale du RIFSEEP.



Au quotidien, cette faiblesse des rémunérations se traduit par un fort *turn over* et des difficultés de recrutement qui empêchent l'établissement de fonctionner correctement (problèmes d'inscription, de fonctionnement des formations, de délivrance des diplômes, etc.).

Pour mettre fin à cette situation et rendre moins inégalitaire cette rémunération par prime, la CGT demande :

- L'alignement du régime indemnitaire du CNAM sur celui des autres établissements d'Ile de France.
- L'amélioration de la compensation du décalage statut / fonction en attendant un plan de requalification des personnels concernés (passage de catégorie C à B, etc...).
- Une conclusion des négociations avant fin juin 2024.

Les représentant·es de la CGT informeront les agents après chaque séance

Ces négociations s'ouvrent grâce à nos mobilisations de novembre et décembre 2023 devant le CSAE et le CA. De nouvelles mobilisations seront peut-être nécessaires. Tenez-vous prêt·es !

**La mobilisation paye, ne lâchons rien !**